

1. Sep. 39 B

noir

E.584.12.- TO.

ad 3.A.C.

En se référant à la note du 30 août de l'Ambassade de France, le Département Politique Fédéral a l'honneur de lui faire savoir, en confirmation de son entretien téléphonique, que le Conseil Fédéral accorde l'autorisation pour l'exportation vers la France des trente canons antiaériens Oerlikon du calibre 20 m/m qui devaient être expédiés jusqu'au 2 septembre.

En ce qui concerne l'autorisation, en cas de guerre, de l'exportation d'éléments de fusées d'obus de petit calibre fabriqués par l'horlogerie suisse, la question doit encore être examinée et le Département se réserve de revenir sur ce point par une communication ultérieure.

Le Département Politique saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade de France l'assurance de sa haute considération.

Berne, le 1er septembre 1939.

A l'Ambassade de France,

Berne.

1. Sep. 39 B

Copie de cette note a été envoyée à la Légation de Suisse à Paris.

